



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT ARDÈCHE  
CANTON HAUT VIVARAIS  
COMMUNE PAILHARÈS

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

(6-1 Police municipale)

### **Le Maire de la Commune de PAILHARÈS**

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code de la route ;

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux d'élagage et de débroussaillage pour l'installation de la fibre pour le compte d'Axione sur la totalité de la commune,

**Vu** la demande de l'entreprise SERPE, représentée par M. BOCALINI Raphaël dont le siège se situe Quartier de la Faisse Noire 83340 LE CANNET DES MAURES en date du 2 janvier 2025

**Considérant** qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** Afin de permettre à l'entreprise **SERPE, représentée par M. BOCALINI Raphaël**, dont le siège se situe Quartier de la Faisse Noire 83340 LE CANNET DES MAURES, d'effectuer les travaux d'élagage et de débroussaillage pour l'installation de la fibre sur la totalité de la commune de Pailharès, une réglementation de la circulation doit être mise en place à partir du 2 janvier 2025 jusqu'au 31 juin 2025 inclus, au fur et à mesure de l'avancement du chantier sur les voies communales.

**ARTICLE 2** Une signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, afin d'assurer la mise en sécurité des équipes et des tiers grâce à un balisage adapté. L'entreprise **SERPE** s'engage à limiter au maximum la gêne occasionnée aux riverains.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

**ARTICLE 4** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne

- Madame la Maire,
- Services technique
- SERPE – M. BOCALINI Raphaël var@serpe.fr

Fait à Pailharès,  
le 7 janvier 2025  
La Maire  
Anne SCHMITT

